

En provenance de :
 Au Président
 Service BKT
 Chambre Compta C. (KSS)
 SGAU de D'haloge
 75000 PARIS.

S5R2 YZ2 - PTC-30A - 20160283T011 - 08/17



**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR: **AR 1A 147 775 2624 3**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

Signature
 (Précisez Nom et Prénom
 si mandataire)

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

M2 Labovic wudn
 "communiqué" →
 2 de Du Forge
 31650 ST ORENS.



Double sent

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
(Courrier transfert)
31650 Saint Orens
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
Mes sites :

Le 28 mars 2018

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>
- <http://www.ministerejustice.fr>

PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) »

- **En complicité de la préfecture de la Haute Garonne.**
- **En complicité de la gendarmerie de St Orens.**

(Faits reconnus par le ministère de la justice en son mémoire du 27 mai 2017 et le Conseil d'Etat saisi en responsabilité de l'Etat français.) « En attente d'indemnisation ».

Monsieur le Président
Service du BAJ
Chambre criminelle
Cour de Cassation
5 Quai de l'horloge
75 000 PARIS.

Objet : Votre courrier du 14 mars 2018.

- **Références : 2018P00331.**
- **Affaire ; 20/12/2017 CA TOULOUSE**

Lette recommandée avec AR : N° 1A 147 775 2624 3

Monsieur la Président,

Par courrier recommandé reçu le 28 mars 2018 vos services m'informent que je n'aurais pas communiqué :

- La copie de la décision attaquée.
- Ainsi que la copie de la décision rendue en première instance.

Soit à ce jour en plus des pièces en votre possession en date du 06 mars 2018:et reprises ci-dessous.

- Arrêt attaqué du 20 décembre 2017.
- Pourvoi en cassation en date du 13 février 2018
- Opposition du 17 février 2018.
- Article 478 à chacune des parties.
- MEMOIRE en ses 28 pages compris sont bordereau de pièces
- Demande complet de demande d'aide juridictionnelle

PS : Vous pourrez consulter la procédure sur mon site destiné aux autorités administratives et judiciaires au lien suivant et imprimer les pièces à votre convenance.

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/POURSUITE%20LABORIE%20TRIO/Arret%20%20du%20%202012%202017/CASSATION/PROJET%20MEMOIRE%20CASS.htm>

Je vous joins en complément les pièces demandées soit :

- Le jugement du 14 avril 2014.
- Le jugement du 12 janvier 2015.
- L'arrêt du 20 décembre 2017.
- Mon mémoire et moyens de cassation.

Je reste en attente de l'octroi de l'aide juridictionnelle totale à fin d'obtenir un avocat et un huissier de justice dans ladite procédure pour me représenter conformément à l'article 6-3 de la CEDH et afin que soit respecté les articles 6 et 6-1 de la CEDH.

- Soit dans l'attente de vous lire.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur le Président à l'expression de ma très haute considération.

Monsieur LABORIE André

